

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° II-AC398

présenté par

M. Raux, M. Corbière, M. Gustave, M. Lucas-Lundy, Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	27 302 877	0
Jeunesse et vie associative	27 402 879	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	400 707 649
<b>TOTAUX</b>	54 705 756	400 707 649
<b>SOLDE</b>	-346 001 893	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	27 302 877	0
Jeunesse et vie associative	27 402 879	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	54 805 758
<b>TOTAUX</b>	54 705 756	54 805 758
<b>SOLDE</b>	-100 002	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à redistribuer les crédits consacrés au programme « Jeux olympiques et paralympiques d’hiver 2030 » inscrits au sein de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » du projet de loi de finances pour 2026 aux programmes « Sport » et « Jeunesse et vie associative ».

Cet amendement traduit notre opposition à l’organisation actuelle des JOP 2030, en totale incohérence avec les conditions écologiques et budgétaires.

Alors que la France s’est engagée à réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre et à adapter ses politiques publiques aux contraintes climatiques, l’organisation de jeux d’hiver en 2030 dans les Alpes françaises est une criante contradiction.

Selon les projections du GIEC, l’enneigement naturel continuera de se réduire fortement d’ici 2030, rendant nécessaire le recours massif à la neige artificielle, à la mobilisation d’importantes ressources en eau et à une consommation énergétique accrue : autant d’éléments contraires à la sobriété prônée par les politiques climatiques nationales et européennes.

Sur le plan budgétaire, l’organisation des Jeux olympiques et paralympiques d’hiver 2030 représente un engagement financier lourd pour l’État et les collectivités. Pourtant, le Gouvernement répète à longueur de journée à notre assemblée que les conditions budgétaires actuelles contraignent toute politique publique.

Quel est donc le sens de financer par de l’argent public ce grand événement sportif international tout en – dans le même projet de loi de finances – sabrant dans les moyens pour la démocratisation de la pratique sportive, la rénovation et construction d’équipements sportifs et les aides aux départs en vacances des enfants ?

À sa politique habituelle, l'orientation de l'argent public du Gouvernement est indécente et profite à un petit nombre.

En conséquence, cet amendement propose :

– Une diminution de 39 207 649 euros en AE et 13 205 758 euros en CP de l'action 01 « Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques Alpes 2030 » et une diminution de 361 499 999 euros en AE et 41 600 000 euros en CP de l'action 02 « Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030 » du programme n° 385 « Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 ».

– Une augmentation de 27 302 877 euros, en AE et en CP, du programme n° 219 « Sport » à hauteur de 20 637 006 pour l'action 01 « Promotion du sport pour toutes et tous » et à hauteur de 2 251 957 euros, en AE et en CP, des actions 02 « Développement du sport de haut niveau », 03 « Prévention par le sport et protection des sportifs » et 04 « Promotion des métiers du sport » ainsi qu'une augmentation de 27 402 879 euros, en AE et en CP, du programme n° 183 « Jeunesse et vie associative » à hauteur de 9 134 293 euros, en AE et en CP, pour les actions 01 « Développement de la vie associative », 02 « Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » et 03 « Développement du service civique ».